

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 23 (1951)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'union suisse pour l'amélioration du logement, le samedi 26 mai 1951 à 15h 30, au Kunsthaus de Lucerne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

le samedi 26 mai 1951

à 15 h. 30, au Kunsthaus de Lucerne

Le président, M. le conseiller de la ville de Zurich, J. Peter, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 450 personnes qui composent l'assemblée. Il rappelle que l'Union suisse pour l'amélioration du logement s'est réunie pour la dernière fois à Lucerne en 1936; il se félicite du développement de la ville et de l'union depuis cette date et remercie ses amis lucernois pour la préparation de cette assemblée générale.

Parmi les représentants des autorités et les hôtes de l'assemblée, il salue spécialement M. K. Beuler de l'Administration fédérale des finances, M. A. Wirz, de l'Office fédéral d'hygiène, de M. le directeur J. Wiget, du Bureau fédéral de contrôle des prix, de M. von Tschärner, du Département militaire fédéral, de M. le Dr Hofstetter, de la Direction des bâtiments du canton de Lucerne, de MM. le Dr Schmutz et K. Haid, représentant le canton de Bâle-Ville, de M. le Dr A. Dürig, de la direction de l'Economie publique du canton de Berne, de M. P. Fourey, du Département des travaux publics du canton de Genève, de M. Maret, président du Conseil d'Etat du canton de Vaud, de M. P. Schmid, du Département des travaux publics du canton de Zurich, de MM. P. Fröhlich et L. Schwegler, conseillers de la ville de Lucerne, de M. le Dr Anliker, deuxième directeur des Travaux publics de la ville de Berne, de M. le directeur de la police Brechbühler, de M. l'architecte municipal Rohr et de M. J. Glauser, représentant de la ville de Bienne, de M. G. Stucker, représentant de la ville de Berthoud, de M. J. Sraumann, président du Département des travaux de la ville d'Olten, accompagné de MM. E.-F. Keller et A. Flury, de M. E. Boss, représentant de la ville de Thoune, de M. Desarzens, représentant de la ville de Lausanne, de M. E. Hanselmann, représentant de la ville de Saint-Gall, de M. le conseiller de la ville Zindel et de M. K. Frei, représentants de la ville de Winterthur, de M. le conseiller de la ville de Schaffhouse Schalch, de M. l'architecte de la ville Steiner, de MM. Grisel et O. Frey, représentants de la ville de Zurich, de M. le Dr H. Küng, de M. le Dr Schnurrenberger et de M. Röthlisberger, de la Banque centrale coopérative, de MM. R. Stolz et H. Ramp, de la Banque cantonale zurichoise, de M. le Dr A. Stampfli, de l'Agence télégraphique suisse, de M. Descœudres, de l'Union suisse des coopératives, de M. le Dr Horber, de l'Union des villes suisses, de M. le Dr Wieser, de l'Union suisse des locataires, accompagné de MM. Wiggli et Barth, de M. le Dr Vogel, du Bureau de l'aménagement national, de M. l'architecte municipal Thürler, de la Fédération des architectes suisses. Le président salue tout particulièrement les représentants de la presse et les remercie de l'intérêt qu'ils ont pris à cette assemblée. Puis il excuse l'absence de M. le Dr Lusser, de la Centrale fédérale des possibilités de travail, et de MM. H. Jucker, Dr E. Klöti et A. Hœchel, membres du Comité central.

Le secrétaire de l'assemblée est choisi en la personne de M. Gottfried Killer, secrétaire de l'« Allgemeine Baugenossenschaft, Zurich ».

M. A. Muheim, Lucerne, souhaite la bienvenue à l'assemblée au nom de la Section de la Suisse centrale, et donne quelques communications administratives.

M. Ch. Burklin, Genève, se charge de la traduction des discussions en français.

L'ordre du jour est adopté dans l'ordre et dans la forme où il a paru dans le N° 4/1951 de « Das Wohnen ».

Les scrutateurs sont choisis en la personne de MM. Giger, R. Müller, Wiggli, Schneider, Glauser, Jäggi, Weiss et Homberger.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée générale. — Le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 1950, à Bâle, qui a paru dans le N° 5/1950 de l'organe de l'union « Das Wohnen », est adopté.

2. Rapport 1950. — Le président se réfère au N° 4/1951 de « Das Wohnen » où a paru le rapport annuel, et donne quelques éclaircissements supplémentaires au sujet de l'état actuel de la construction de logements. Il demande si la lecture de ce procès-verbal est exigée par l'assemblée, soit en partie, soit entièrement. Selon le désir général, on met ce rapport en discussion.

M. Bürgi, de Zurich, regrette de ne pas trouver dans ce rapport la position du Comité central au sujet de la réglementation fédérale ou

cantonale sur la création de logements à but social. Considérant le cas de Zurich, et les répercussions importantes de cette réglementation, il trouve qu'elle est trop dure, et il voudrait connaître comment de tels cas sont réglés dans les autres cantons.

Le président répond à cette question en mentionnant qu'à Bâle et à Berne, et ailleurs aussi, on construit moins qu'à Zurich des appartements à but social, ce qui prouve que les difficultés de location sont partout différentes. L'interprétation des dits règlements est donc différente également selon les régions. Il mentionne aussi les difficultés qui ont surgi entre la ville de Zurich et l'Office fédéral du logement, et qui attendent encore une solution. Le Conseil fédéral a répondu négativement à une demande posée à ce sujet par le conseiller national Steinmann, qui voulait que l'on change les conditions imposées à la notion d'appartements à but social.

La parole n'est plus demandée au sujet du rapport annuel 1950, et l'assemblée des délégués l'adopte sans autre discussion à l'unanimité.

3. Comptes annuels de « Das Wohnen ».

4. Comptes annuels de l'Union.

5. Rapport des contrôleurs et décharge au comité.

Le secrétaire, M. Gerteis, lit le rapport financier à la place de M. Irniger, trésorier. Il mentionne les extraits qui ont paru dans la revue « Das Wohnen », et donne quelques explications à leur sujet. L'arrêté des comptes est moins favorable: il faut l'imputer à l'augmentation du tirage, et aussi à l'augmentation des pages de la revue: ce qui a conduit à se féliciter des avantages réels qui découlent de cette situation, même si les chiffres peuvent paraître moins favorables que prévu. Puis le secrétaire lit le rapport des vérificateurs des comptes, qui demandent:

a) d'accepter les comptes pour 1950 et le bilan au 31 décembre 1950 de notre union et de notre organe « Das Wohnen », et de donner décharge à leurs administrateurs.

b) d'accepter la proposition du comité, de verser au capital l'excédent du compte de profits et pertes de Fr. 3633.68.

L'assemblée des délégués accepte les comptes à l'unanimité.

6. Election des membres du Comité central. — Le président communique la composition actuelle du Comité central:

J. Peter, H. Jucker, J. Irniger, F. Baldinger, Dr E. Klöti (Zurich); L. Schmid, E.-E. Strasser, K. Beutler, (Berne); E. Lanz (Bienne); F. Kugler, Dr G. Kunz, F. Nussbaumer (Bâle); E. Hauser (Saint-Gall); P. Hœchel, Ch. Burklin (Genève); F.-J. Hugi (Lausanne); A. Keller-Müller, H. Schalcher (Winterthur); A. Muheim (Lucerne); et E. Schalch (Schaffhouse).

Tous les 20 membres mettent leurs mandats à disposition de l'assemblée, et se déclarent disposés à accepter leur réélection pour une durée statutaire de deux ans.

M. E. Müller, de Zurich, mentionne les articles qui ont paru dans la presse au sujet des poursuites engagées par la justice à l'égard de M. A. Muheim, et estime qu'une nouvelle nomination de ce dernier serait, de ce fait, difficile. Cette motion est soutenue par M. Merz, de Zurich.

Le président propose de procéder à l'élection de chaque membre séparément, et demande que l'assemblée se prononce sur la nomination des 19 autres membres du comité.

Sur la proposition de M. Borel, Genève, ces 19 membres sont réélus « en bloc » à l'unanimité pour une nouvelle période statutaire.

M. Lanz, de Bienne, estime que la Section de la Suisse centrale devrait s'exprimer au sujet de l'élection de M. Muheim.

M. Hungerbühler, de Bâle, trouve également que l'« Allgemeine Baugenossenschaft Luzern » devrait donner son avis à cette occasion.

M. Buchmann, Lucerne, propose la réélection de M. Muheim au Comité central, au nom du comité unanime de l'A. B. L. Celui-ci n'a jamais pris un sou à quelqu'un, et il a accompli un énorme travail pendant des dizaines d'années. Il serait grand temps de faire front énergiquement à toutes ces intrigues.

M. le conseiller national Steinmann estime que si M. Muheim a commis quelques imprudences, celles-ci ne sont pas de nature telle

qu'elles puissent déclencher une campagne politique. Il mentionne que l'assemblée générale de l'A. B. L. a pris position, et qu'elle s'est prononcée pour ainsi dire à l'unanimité en faveur de son président. Ce n'est pas le rôle de la présente assemblée de jouer au juge, et il propose, en conclusion, la réélection de M. Muheim.

M. le Dr Kunz, de Bâle, rappelle la quantité énorme de lois et de règlements qui ont été promulgués ces dernières années, et il n'est absolument pas étonnant que d'honnêtes gens aient des difficultés. Les infractions de M. Muheim ne sont pas d'une telle importance, qu'il faille les prendre au tragique, et il propose lui aussi la réélection de ce membre au Comité central.

Le président fait remarquer que les divers départements de l'administration cantonale et municipale de Lucerne ont reconnu la bonne réputation de M. Muheim dans la vie officielle. Dans ces conditions, il n'existe pas d'obstacle à la réélection de M. Muheim par la présente assemblée.

Personne ne demande plus la parole à ce sujet, et M. Muheim est réélu au Comité central par 147 voix contre 80.

Election du président.

M. le directeur Kugler, de Bâle, propose, au nom du Comité central, de réélire comme président M. le conseiller de la ville de Zurich, J. Peter. Ce dernier est réélu par acclamation à la charge de président central de l'union.

7. *Election des contrôleurs.* — Le président fait remarquer que d'après les nouveaux statuts, le contrôle des comptes doit se composer de 3 vérificateurs et de 2 remplaçants, alors qu'il se composait jusqu'alors de 2 membres et 1 remplaçant. Le Comité central propose de réélire M. J. Jenny, de Zurich, et le Dr A. Schnurrenberger, de Bâle, et d'élire comme nouveau membre M. G. Squindo, de Zurich, et comme remplaçants MM. J. Glauser, de Bienne, et H. Bovey, de Lausanne.

La parole n'étant pas demandée à ce sujet, l'assemblée procède à ces élections.

8. *Fixation des cotisations.* — M. le conseiller municipal Schalch, de Schaffhouse, fait rapport à ce sujet. Il présente la proposition du Comité central d'instituer pour 1951 une cotisation annuelle de 20 ct. par logement. Il pense que cette tâche sera supportable pour les sections, et pense que le surplus de Fr. 2500.— qui en est escompté sera très utile pour les tâches nouvelles de l'union.

M. Bovey, Lausanne, prévoit des difficultés au sein de la Section romande pour l'obtention de ces nouvelles cotisations. Il propose que l'assemblée générale des délégués fixe les cotisations, non seulement pour l'année courante, mais aussi pour l'année suivante, de manière que les sections sachent ce qu'elles doivent payer, et puissent prendre leurs dispositions en conséquence. De cette façon, la présente assemblée devrait prendre une décision, non seulement pour 1951, mais aussi pour 1952.

Le président prie l'assemblée de se prononcer sur les propositions du Comité central. Il se déclare prêt à essayer de trouver un moyen de parer aux difficultés que la Section romande pourrait rencontrer.

Personne ne demande plus la parole à ce sujet, et l'assemblée des délégués décide d'approuver la cotisation annuelle de 20 ct. par logement, à condition que le Comité central essaie de régler les difficultés de la Section romande.

9. *Divers.* — La parole n'est plus demandée sur l'ordre du jour du Comité central.

10. *Conférence de M. le Dr Küng, docteur h. c.* — Dans une conférence sur les tendances actuelles du marché des logements, et sur les tâches des Sociétés coopératives d'habitation, M. Küng donne une vue générale sur ce qui s'est passé dans les dix dernières années. Il pense qu'il faut être prudent en ce qui concerne les prévisions économiques à long terme, et que la situation actuelle du marché des logements présente des points faibles : loyers élevés, financement insuffisant, charges beaucoup trop lourdes, fuite des investissements immobiliers. Il faut observer avec la plus grande attention certains phénomènes particuliers, comme par exemple les constructions pour les personnes âgées. Il faut étudier très soigneusement les conditions nécessaires à la continuation des constructions coopératives : tout ce qui peut mettre en danger l'idée précieuse de la coopérative est à éviter. Les anciennes bases bien éprouvées et bien solides, selon lesquelles il ne faut pas perdre de vue l'autonomie coopérative, le maintien de la qualité des logements et des loyers supportables, l'exclusion de la spéculation, l'admission ouverte, l'administration démocratique, la neutralité politique et confessionnelle, la concorde entre les membres coopérateurs sont à conserver aujourd'hui encore.

Le président remercie le conférencier, félicite tout spécialement la Banque centrale coopérative qui a donné à tous les membres de l'assemblée la possibilité d'avoir en mains le texte imprimé de la conférence. Il souhaite que cette brochure soit étudiée attentivement par chacun ; il regrette que la discussion soit abrégée du fait de l'heure tardive.

M. Weiss, de Lausanne, demande qu'une traduction française de cette conférence soit faite.

M. le Dr Kugler, de Bâle, est d'accord avec le conférencier, mais voudrait bien faire remarquer que le calcul du rendement de certaines coopératives est basé très souvent sur la myopie des fonctionnaires, et voudrait que soit créée une coopérative de garantie pour les coopératives de logements.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 18 h. 15.

Le secrétaire de séance :

G. Killer.

(Traduction Pjt.)

Société coopérative d'habitation de Lausanne

Nous apprenons, par son rapport annuel, que la Société coopérative d'habitation de Lausanne vient d'achever ses trente ans d'existence. Elle a créé, depuis 1921, 634 logements, répartis en 69 maisons locatives et 29 maisons familiales. Elle comprend 1241 sociétaires, pour 2109 parts souscrites. Toutes choses qui montrent bien une vitalité encourageante, et une activité de ses dirigeants qui mérite nos plus vives et nos plus sincères félicitations. Une nouvelle bien agréable termine ce rapport : « Nous n'envisageons pas, pour le moment du moins, de nous mettre au bénéfice de la hausse des loyers de 10% autorisée par le Conseil fédéral. » Voilà une gestion qui semble en bonnes mains !

Réd.

Dans l'industrie suisse du linoléum

A l'assemblée générale de la S. A. du Linoléum à Giubiasco, qui a eu lieu récemment, l'administrateur délégué, M. Alfred Zoelly, directeur, a donné aux participants un aperçu du développement et des perspectives d'avenir de l'industrie suisse du linoléum. Ce faisant, il a abordé plusieurs questions d'intérêt général. Aussi pensons-nous bien faire de résumer brièvement ici ce rapport instructif :

L'année 1950 a mis à l'épreuve l'industrie suisse du linoléum. La construction, qui a été encore plus forte qu'en 1949, a imposé à tous les fournisseurs de revêtements de sols des exigences accrues qui n'auraient pu être satisfaites sans une industrie du linoléum très à la hauteur. Malgré l'importation de linoléum, la fabrique de Giubiasco a pu utiliser pleinement sa capacité de production. Elle a enregistré en 1950 le plus grand chiffre d'affaires réalisé depuis sa fondation tant en quantité qu'en valeur.

A côté du linoléum, on a offert ces derniers temps sur le marché divers produits nouveaux, en partie à base d'asphalte, en partie à base de matière synthétique. Malgré cela, le linoléum jouit comme auparavant de la plus grande popularité en Suisse et à l'étranger. Le succès toujours plus grand de ce revêtement de sol est dû à la diversité de ses propriétés. Certains revêtements de sol surpassent peut-être le linoléum sur un point ou l'autre, mais le linoléum conserve sa position grâce à l'ensemble de ses qualités. Une de ses caractéristiques les plus connues est sa durabilité éprouvée de plusieurs décennies ; c'est pour cette qualité que le linoléum est toujours plus employé pour les locaux très fréquentés, les écoles, bâtiments publics et en particulier les wagons de voyageurs des C. F. F.

Une autre cause du succès du linoléum est qu'il peut facilement, grâce à sa couleur et à ses dessins, s'adapter à n'importe quelle conception architecturale. Le sol, sixième paroi d'une pièce, peut grâce à un revêtement de linoléum contribuer à créer l'ambiance désirée. L'industrie suisse du linoléum a tenu compte des besoins de la conception moderne du logement en créant de nouvelles teintes et surtout en lançant le « Super-Ombre » avec ses possibilités de combinaisons illimitées.

Au point de vue du prix, le linoléum est également avantageux. On s'en rend compte en comparant les prix du linoléum à ceux d'autres produits pour le bâtiment. L'index du commerce de gros des matériaux de construction était à fin décembre 1950 de 176% ; à la même époque, l'index des prix du linoléum était de 151,5% (année de base 1939). Depuis le début de la guerre de Corée, les prix des matières premières ont sensiblement augmenté. Grâce à des stocks considérables constitués à temps, on a pu renoncer à une augmentation du prix du linoléum en 1950. Mais le renchérissement des matières premières commence à manifester ses effets, de sorte qu'au milieu de mars une majoration de 5% des prix de détail est devenue inévitable.

M. Zoelly estime que l'activité du bâtiment se maintiendra en 1951, si bien que l'exploitation de la fabrique de Giubiasco peut être considérée comme assurée pour l'année en cours.

(Communiqué.)

Vraie et fausse musicalité de nos appareils de radio

Si la plupart des appareils de radio que l'on trouve actuellement sur le marché satisfont en général une oreille musicale exigeante, il en est cependant qui, au lieu de reproduire une musique « vraie », ne donnent guère autre chose qu'une mauvaise musique que l'on pourrait qualifier « d'agréable » ! La miniaturisation des lampes de radio, des condensateurs, des bobinages et accessoires divers a permis de réaliser des récepteurs d'un format extrêmement réduit, faciles à transporter et dont l'aspect, au point de vue esthétique, ne laisse rien à désirer. Cependant, les lois de la physique sont immuables en ce qui concerne les ondes sonores.

Le rendement acoustique d'un haut-parleur, c'est-à-dire sa musicalité, dépend de l'écran et par conséquent de la surface de l'ébénisterie. Pour rendre plaisante la musique de ces petits postes, on est obligé de corriger les fréquences basses à tons graves par des filtres